Agence :
4, Avenue de Bruxelles

68350 DIDENHEIM

Tél : 06 76 54 59 21

Ministère de la Justice
HAAS Franck
20, Boulevard de la Mothe

54000 NANCY

N° affaire : 421033/10598959/SL
N° rapport : 10598959 / 0

Rapport établi le : 24 mars 2021
Par l'intervenant : Sylvain LEBORGNE

Rapport
Accessibilité des personnes handicapées
Etat des lieux et actions à mener

Site : Tribunal de proximité

Catégorie ERP : 5è catégorie

Adresse 7, Rue du Château

54300 LUNEVILLE



INDICE / DATE	0 / 24 mars 2021	1	2
REDACTEUR	Sylvain LEBORGNE		

Bureau Veritas Solutions - Société par Actions Simplifiée au capital social de 76 500 euros
Siège social : 4-6 Rue Langevin Zac des Garennes 78130 Les Mureaux - RCS Versailles 392 417 689
© Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

Sommaire

1. Note générale d'Accessibilité 3

2. Estimation financière 4

3. Programme et déroulement de la mission 5

4. Accessibilité de l'établissement 6

5. Fiches Constats et propositions d'actions 12

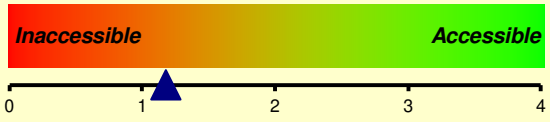
6. Contexte de la mission 49

7. Annexe : Tableau récapitulatif des fiches constats 50

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

1. Note générale d'Accessibilité

ETAT ACTUEL	30 % <---- INDICE ACCESSIBILITE -----> 100 %	APRES TRAVAUX





Note : 1,2 / 4 ***Note : 4 / 4***

Montant par chapitre

7 400 €	2	**Cheminements extérieurs**	4
	SO	**Stationnement automobile**	4
3 000 €	2	**Accès à l'établissement ou l'installation**	4
500 €	3	**Accueil**	4
12 100 €	1	**Circulations intérieures horizontales**	4
10 500 €	2	**Escaliers**	4
80 000 €	1	**Ascenseurs, transports mécaniques**	4
	4	**Revêtements de sols, murs et plafonds**	4
26 600 €	1	**Portes, portiques et sas**	4
100 €	3	**Equipements et dispositifs de commande**	4
6 000 €	1	**Sanitaires**	4
6 000 €	2	**Eclairage**	4
	4	**Etablissements recevant du public assis**	4
	SO	**Etablissements comportant des locaux d'hébergement**	4
	SO	**Etablissements avec douches ou cabines**	4

Note d'accessibilité	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
SO	Sans objet

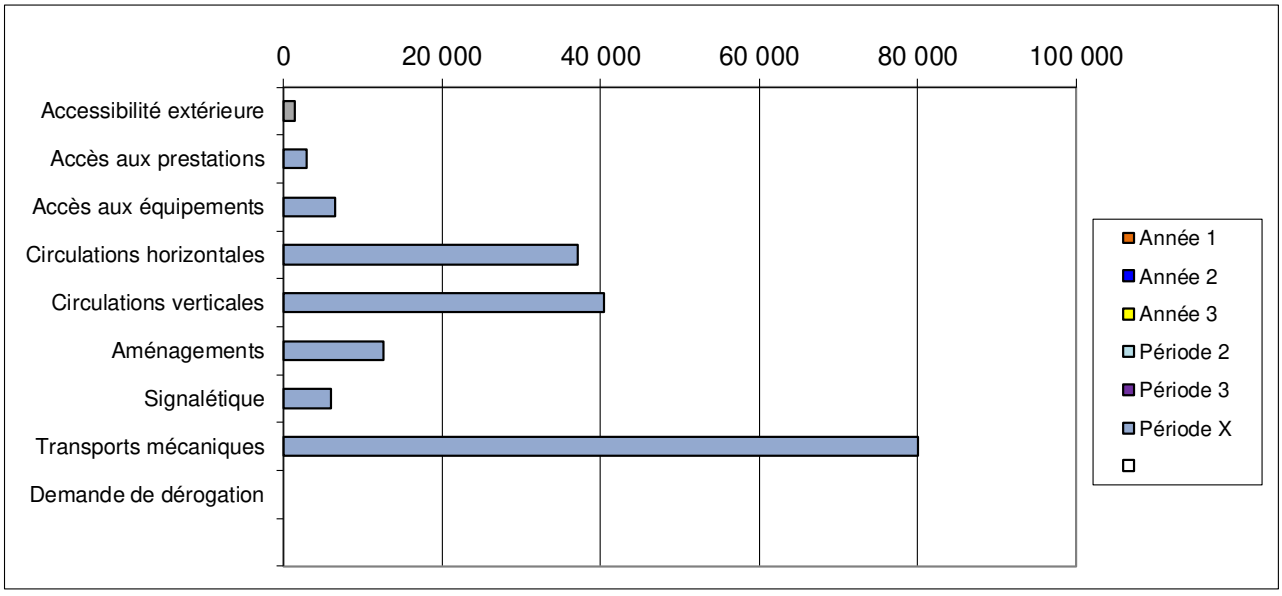
Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

2. Estimation financière

ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE:

187 200 €



ECHEANCE	Commentaires :	Estimation (€)
Année 1	Travaux prévus dans la 1ère année suivant la validation de l'Ad'AP	
Année 2	Travaux prévus dans la 2ème année suivant la validation de l'Ad'AP	
Année 3	Travaux prévus dans la 3ème année suivant la validation de l'Ad'AP	
Période 2	Travaux prévus dans la 2ème période suivant la validation de l'Ad'AP	
Période 3	Travaux prévus dans la 3ème période suivant la validation de l'Ad'AP	
Période X		187 200
	sans ECHEANCE	

Actions de mise en accessibilité	Commentaires :	Estimation (€)
Accessibilité extérieure	Cheminement extétieur, stationnement, accès à l'établissement	1 400
Accès aux prestations	Accueil, zone de vente, public assis, chambres, etc.	3 000
Accès aux équipements	Cabines, caisses, commandes, etc.	6 600
Circulations horizontales	Cheminement intérieur horizontal, portes	37 100
Circulations verticales	Escaliers	40 500
Aménagements	Eclairage, sols, acoustique, etc.	12 600
Signalétique	Sorties de secours, panneaux indicatifs, etc.	6 000
Transports mécaniques	Ascenseurs, tapis roulants, escaliers mécaniques, etc.	80 000
Demande de dérogation	Selon CCH, article R.111.19.10	
	sans Actions de mise en accessibilité	

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

3. Programme et déroulement de la mission

Conditions particulières d'intervention

Sans objet

Date de la visite :

mercredi 24 mars 2021

Lors de notre visite, nous avons été accompagnés par :

Monsieur HAAS Franck

Description succincte de l'ouvrage :

Le bâtiment est établi du RDC au R+2. Seul le R+2 n'est pas accessible au public

Au rez de chaussée : Greffe et antenne de justice

Au R+1 : Salle d'audience et 2 salles de réunion accessibles au public

Documents examinés :

Sans objet

Autres informations :

Le rez de chaussée ne comporte pas de sanitaires accessibles au public

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

4. Accessibilité de l’établissement

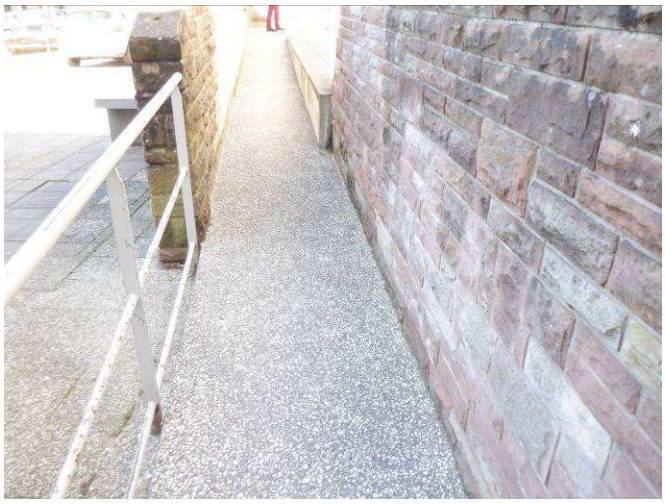
Cheminements extérieurs :

Cette ruelle appartient à la commune



Cheminements extérieurs :

Rampe PMR : 2,6 % puis 6 % sur 750 cm



Cheminements extérieurs :

Rampe PMR : 4,8 %



©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

Stationnement automobile :

Absence de parking alloué au tribunal



Accueil :

Tablette du SAUJ conforme



Circulations intérieures horizontales :

Cette zone n'est pas accessible au public en temps normal



©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite



Circulations intérieures horizontales :

Cette zone n'est pas accessible au public en temps normal



Circulations intérieures horizontales :

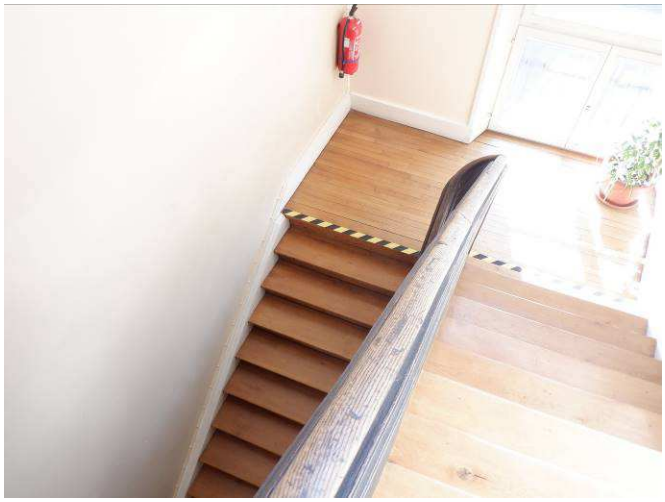
R+1 : couloir de 120 cm de largeur



Circulations intérieures horizontales :

R+2 : étage réservé au personnel

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite



Escaliers :

Cet escalier est réservé au personnel. Il est de toute manière destiné à destruction



Escaliers :

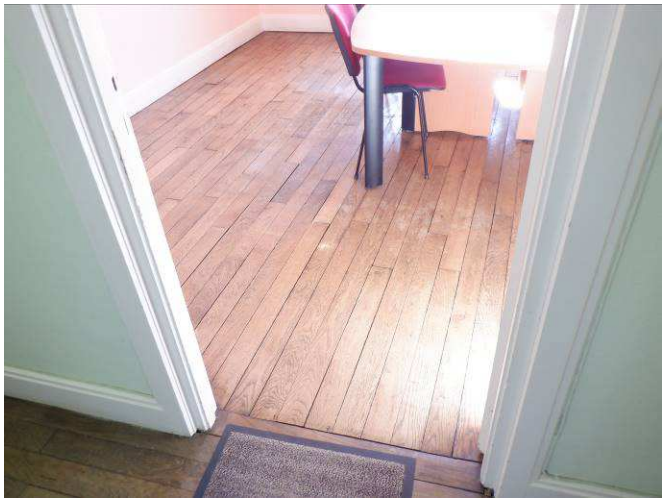
Cet escalier ne sert qu'en cas d'évacuation



Portes, portiques et sas :

Vers futur ascenseur : porte de 77 cm de passage libre

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite



Portes, portiques et sas :

Portes et tables des salles d'audience au R+1 : satisfaisants



Sanitaires :

Ces sanitaires sont réservés au personnel



Eclairage :

Eclairage satisfaisant dans cette zone

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite



Etablissements recevant du public assis :

Présence de suffisamment d'espaces d'usage pour PMR dans les locaux accessibles au public

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

5. Fiches Constats et propositions d'actions

Les fiches ci-après indiquent des constats qui mettent en évidence des écarts par rapport à la réglementation sur l'accessibilité.

Ceux-ci peuvent être complétés par des propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.

Le cas échéant, ces constats et propositions d'actions sont rattachés à un ou deux critères définis dans le tableau ci-après.

Les fiches indiquent également l'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue au contrat).

Le cas échéant, une variante est proposée.

Ici collage spécial ImageMetafichierAmeliore LEGENDECRITERE1

Actions de mise en accessibilité	Commentaires :
Accessibilité extérieure	Cheminement extétieur, stationnement, accès à l'établissement
Accès aux prestations	Accueil, zone de vente, public assis, chambres, etc.
Accès aux équipements	Cabines, caisses, commandes, etc.
Circulations horizontales	Cheminement intérieur horizontal, portes
Circulations verticales	Escaliers
Aménagements	Eclairage, sols, acoustique, etc.
Signalétique	Sorties de secours, panneaux indicatifs, etc.
Transports mécaniques	Ascenseurs, tapis roulants, escaliers mécaniques, etc.
Demande de dérogation	Selon CCH, article R.111.19.10

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 1

CHEMINEMENTS EXTERIEURS :

Repérage des cheminements et des éléments structurants extérieurs

CONSTAT :

Signalétique du site insuffisante. Absence de panneaux indiquant l'entrée des PMR Place Notre Dame



PROPOSITION D'ACTION :

Installation de panneaux d'orientation générale à l'entrée du site

Période X	Signalétique

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	3	2000	**6000**



©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

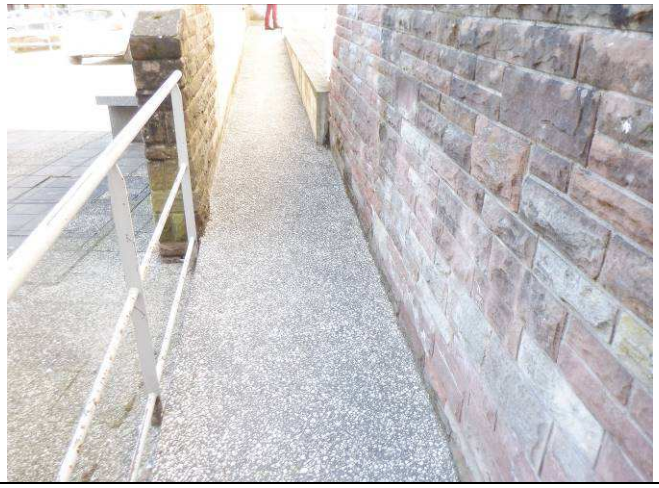
FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 2

CHEMINEMENTS EXTERIEURS :

Largeur

CONSTAT :

Largeur du cheminement adapté aux UFR insuffisante (largeur mesurée 89 cm)



PROPOSITION D'ACTION :

Elargissement d'un cheminement existant pour atteindre 1,20 m de large

Période X	Demande de dérogation

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 3

CHEMINEMENTS EXTERIEURS :

Largeur

CONSTAT :

Largeur du cheminement adapté aux UFR insuffisante (largeur mesurée 105 cm)



PROPOSITION D'ACTION :

Elargissement d'un cheminement existant pour atteindre 1,20 m de large

Période X	Demande de dérogation

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 4

CHEMINEMENTS EXTERIEURS :

Pentes

CONSTAT :

Accès au futur ascenseur : marche de 12 cm



PROPOSITION D'ACTION :

Création d'une rampe d'accès de pente inférieure à 10 % de 1,20 m de large

Période X	Accessibilité extérieure

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	2	700	**1400**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 5

ACCES A L'ETABLISSEMENT OU L'INSTALLATION :

Contrôle d'accès et de sortie

CONSTAT :

Pour l'accès futur arrière (fermé en temps normal, compris futur ascenseur) : besoin d'une restriction d'accès



PROPOSITION D'ACTION :

Pose d'un visiophone avec indications visuelles et sonores de l'émission et de la réception de l'appel

Période X	Accès aux prestations

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	3000	**3000**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

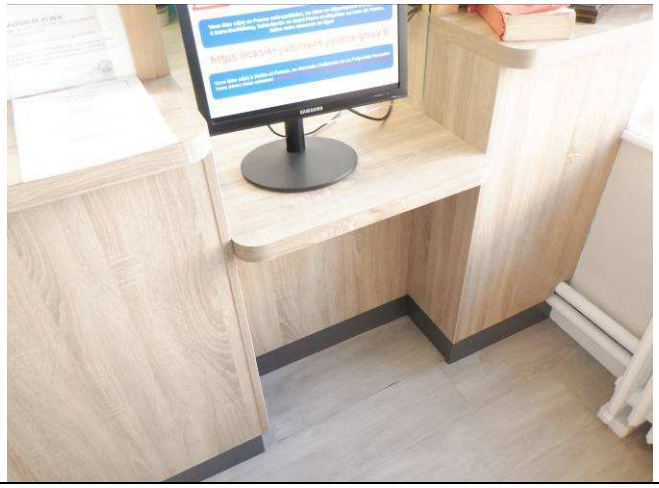
FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 6

ACCUEIL :

Equipements

CONSTAT :

Absence de boucle magnétique à l'accueil



PROPOSITION D'ACTION :

Mise à disposition d'une boucle magnétique conforme à la norme NF EN 60118-4:2007

Période X	Accès aux équipements

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	500	**500**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 7

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES :

Caractéristiques générales

CONSTAT :

Nombreuses marches au rez de chaussée

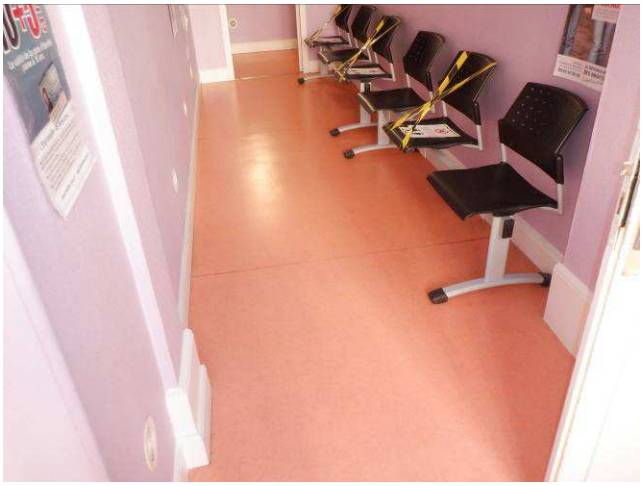


PROPOSITION D'ACTION :

Réalisation d'un platelage en bois dans le hall et deux couloirs du rez de chaussée afin de surélever ceux-ci de 19 cm.
Attention : interstices inférieurs à 20 mm

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
m²	25	150	**3800**





©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 8

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES :

Caractéristiques générales

CONSTAT :

La largeur des circulations est insuffisante (largeur mesurée : 102 cm)



PROPOSITION D'ACTION :

Elargissement d'une circulation en déplaçant le cloisonnement (cloison non porteuse)

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	3	2100	**6300**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 9

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES :

Pentes

CONSTAT :

Marche de 14 cm pour accès à ce bureau du rez de chaussée



PROPOSITION D'ACTION :

Création d'une rampe d'accès de pente inférieure à 10% de 1,20 m de large minimum

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	2	700	**1400**



©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

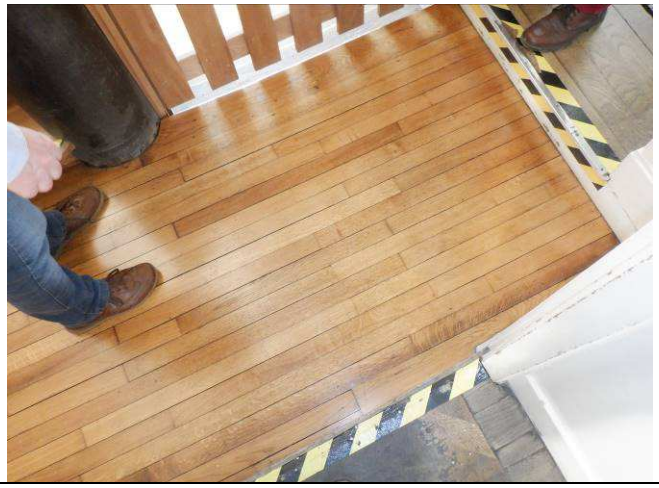
FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 10

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES :

Caractéristiques générales

CONSTAT :

Deux marches de 12 cm



PROPOSITION D'ACTION :

Réalisation d'un platelage en bois afin de surélever cette zone de 106 x 140 cm de 12 cm. Attention : interstices inférieurs à 20 mm

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
m²	2	150	**300**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 11

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES :

Cheminement libre de tout obstacle

CONSTAT :

Présence de poutres et/ou linteaux situés en travers du cheminement



PROPOSITION D'ACTION :

Protection par mousse et signalisation par contraste visuel d'obstacles en partie haute en travers des cheminements

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	5	50	**300**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 12

ESCALIERS :

Nez de marches

CONSTAT : Absence de contraste des nez de marche	

PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée (largeur 3 cm mini)

Période X	**Circulations verticales**

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	5	80	**400**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 13

ESCALIERS :

Contremarches des 1ères et dernières marches

CONSTAT :

Absence de contraste des premières et dernières contremarches des volées d'escalier



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches des volées d'escalier

Période X	Circulations verticales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	3	100	**300**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 14

ESCALIERS :

Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute

CONSTAT :	
Absence d'appel de vigilance en partie haute des escaliers	

PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure.

Période X	**Circulations verticales**

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	2	150	**300**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 15

ESCALIERS :

Mains courantes

CONSTAT :

Absence de main courante de chaque côté de l'escalier



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre de mains courantes préhensibles

Période X	Circulations verticales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	2	300	**600**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 16

ESCALIERS :

Mains courantes

CONSTAT :

Absence de main courante sur un côté de l'escalier



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre d'une main courante complémentaire.

Période X	Circulations verticales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	11	300	**3300**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 17

ESCALIERS :

Nez de marches

CONSTAT :

Absence de contraste des nez de marche



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée (largeur 3 cm mini)

Période X	Circulations verticales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	48	80	**3900**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 18

ESCALIERS :

Contremarches des 1ères et dernières marches

CONSTAT :

Absence de contraste des premières et dernières contremarches des volées d'escalier



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches des volées d'escalier

Période X	Circulations verticales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	7	100	**700**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 19

ESCALIERS :

Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute

CONSTAT :	
Absence d'appel de vigilance en partie haute des escaliers	

PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure.

Période X	**Circulations verticales**

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	2	150	**300**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 20

ESCALIERS :

Mains courantes

CONSTAT :

Une portion de main courante manquante



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre d'une main courante complémentaire.

Période X	Circulations verticales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ml	1	300	**300**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 21

ESCALIERS :

Mains courantes

CONSTAT :

Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un giron la première et/ou dernière marche des volées d'escalier



PROPOSITION D'ACTION :

Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.

Période X	Circulations verticales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	2	200	**400**



©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

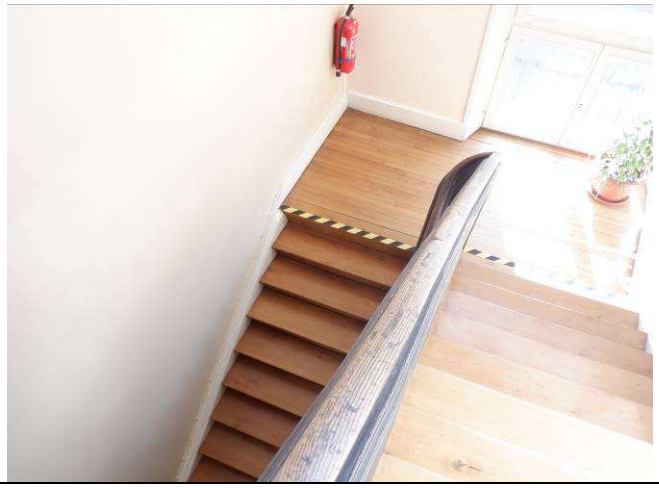
FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 22

ASCENSEURS, TRANSPORTS MECANIQUES :

Ascenseurs accessibles

CONSTAT :

Absence d'ascenseur accessible aux PMR permettant de desservir le bâtiment et permettant son accès par les personnes en fauteuil roulant



PROPOSITION D'ACTION :

Création d'un ascenseur R+2 (3 niveaux desservis), conforme à la norme EN 81-70.

Période X	Transports mécaniques

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
ENS	1	80000	**80000**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 23

PORTES, PORTIQUES ET SAS :

Caractéristiques des portes

CONSTAT :

La porte d'entrée doit être raccourcie de 19 cm après réalisation du platelage



PROPOSITION D'ACTION :

Reprise de la porte d'entrée

Période X	Aménagements

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	1600	**1600**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

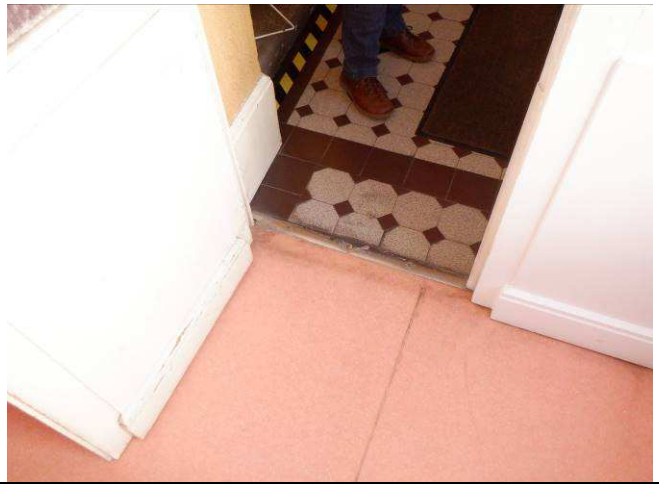
FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 24

PORTES, PORTIQUES ET SAS :

Largeur des portes

CONSTAT :

Porte salle d'audition : le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant (passage libre de 61 cm)



PROPOSITION D'ACTION :

Après réalisation du platelage : remplacement de blocs–portes vitrés 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	3500	**3500**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 25

PORTES, PORTIQUES ET SAS :

Largeur des portes

CONSTAT :

Porte Antenne de justice : le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant (passage libre de 62 cm)



PROPOSITION D'ACTION :

Remplacement de blocs–portes vitrés 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	3500	**3500**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 26

PORTES, PORTIQUES ET SAS :

Largeur des portes

CONSTAT :

Porte : bureau au rez de chaussée. Largeur de passage libre (largeur mesurée : 70 cm) insuffisante pour permettre le passage d'une PMR



PROPOSITION D'ACTION :

Remplacement d'une porte dans mur porteur par une autre de 0,90 m autorisant un passage libre de 0,83 m

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	3000	**3000**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 27

PORTES, PORTIQUES ET SAS :

Largeur des portes

CONSTAT :

Portes à 2 vantaux de la salle Marianne. Le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant (passage libre de 66 / 68 cm)

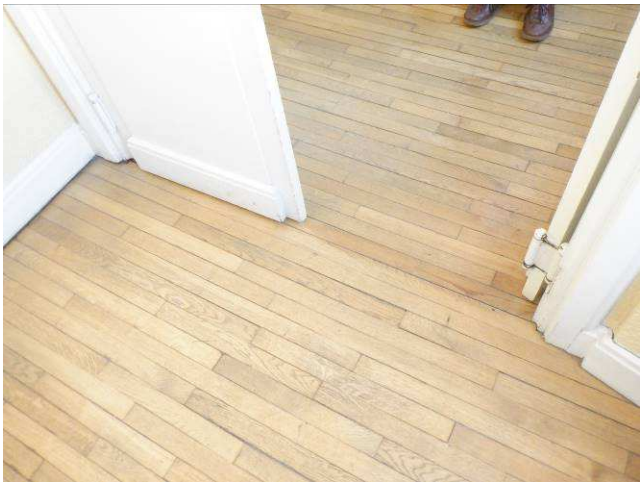


PROPOSITION D'ACTION :

Remplacement de blocs–portes en bois 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	3	3000	**9000**





©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 28

PORTES, PORTIQUES ET SAS :

Largeur des portes

CONSTAT :

Porte : R+1. Largeur de passage libre (largeur mesurée : 68 cm) insuffisante pour permettre le passage d'une PMR



PROPOSITION D'ACTION :

Remplacement d'une porte dans mur porteur par une autre de 0,90 m autorisant un passage libre de 0,83 m

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	3000	**3000**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

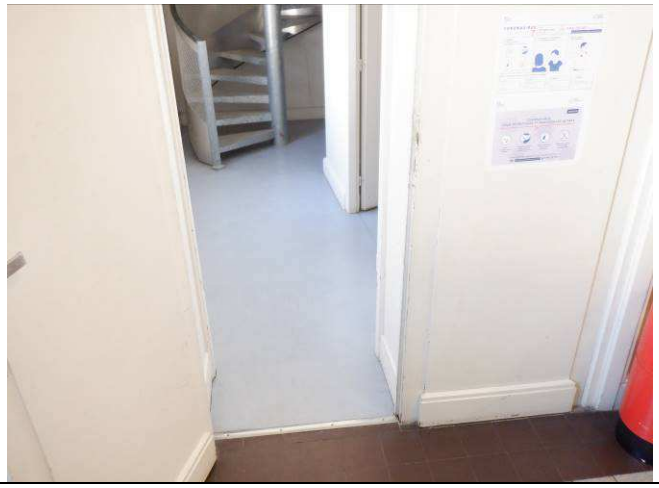
FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 29

PORTES, PORTIQUES ET SAS :

Largeur des portes

CONSTAT :

Porte : R+1. Largeur de passage libre (largeur mesurée : 65 cm) insuffisante pour permettre le passage d'une PMR



PROPOSITION D'ACTION :

Remplacement d'une porte dans mur porteur par une autre de 0,90 m autorisant un passage libre de 0,83 m

Période X	Circulations horizontales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	3000	**3000**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 30

EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE :

Equipements divers accessibles

CONSTAT :

Mobilier non adapté pour les personnes en fauteuil roulant (hauteur 67 cm)

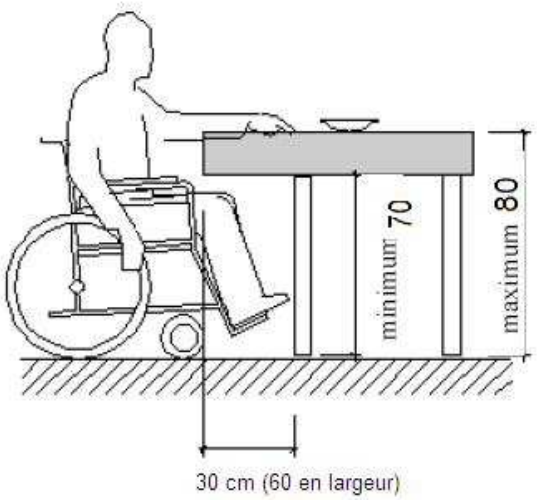


PROPOSITION D'ACTION :

A rehausser de 3 cm

Période X	Accès aux équipements

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	100	**100**



©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 31

SANITAIRES :

Présence de sanitaires adaptés

CONSTAT :

Absence de sanitaires adaptés pour les PMR au R+1



PROPOSITION D'ACTION :

Aménagement d'un cabinet accessible dans le volume de sanitaires existants compris déplacement de cloisons légères ou préfabriquées, revêtements, appareils sanitaires adaptés (cuvette, lave-main), équipements.

Période X	Accès aux équipements

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	6000	**6000**



©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 32

ECLAIRAGE :

Valeurs d'éclairement

CONSTAT :

Eclairement extérieur insuffisant (le long du cheminement PMR)



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre de points lumineux complémentaires repris sur les points existants.

Période X	Aménagements

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	6	500	**3000**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 33

ECLAIRAGE :

Valeurs d'éclairement

CONSTAT :

Eclairement dans la circulation insuffisant (< 100 lux au sol)

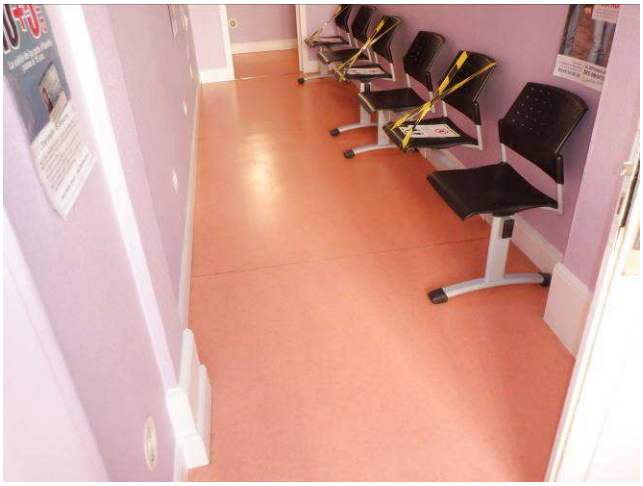


PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre de points lumineux complémentaires repris sur les points existants.

Période X	Aménagements

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	3	500	**1500**



©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 34

ECLAIRAGE :

Valeurs d'éclairement

CONSTAT :

Eclairement dans l'escalier insuffisant (< 150 lux au sol)



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre de points lumineux complémentaires repris sur les points existants. A mettre sur les parois plutôt qu'au plafond

Période X	Aménagements

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	3	500	**1500**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 35

EVACUATION EN CAS D'INCENDIE :

Divers

CONSTAT :

Remarque hors mission : la mise en place d'un ascenseur en lieu et place de la seconde cage d'escalier du bâtiment amène une restriction des effectifs en étage à 19 personnes



PROPOSITION D'ACTION :

Création d'un escalier de 1 UP extérieur

Période X	Circulations verticales

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	1	30000	**30000**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n° 36

EVACUATION DES PMR EN ETAGES :

Locaux utilisables comme espaces d'attente sécurisés

CONSTAT :

Absence d'EAS



PROPOSITION D'ACTION :

Mise en œuvre de deux espaces d'attente sécurisés par étage. Conformes aux articles CO57 à CO59 de l'arrêté du 25 juin 1980. Pour le rez de chaussée : procédure interne à mettre en place pour l'évacuation des PMR par la rampe

Période X	Aménagements

Unité	Quantité	Prix unitaire	**Montant total € HT**
U	2	2500	**5000**

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

6. Contexte de la mission

6.1. Description de la mission :

Notre mission consiste en un diagnostic sur les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées :

Notre mission comprend :

1. Examen des documents mis à disposition par le client (plans, procès-verbaux de commission d'accessibilité, rapport d'organismes agrée, lettres de l'administration, etc..).
2. Visite de l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic.
3. Analyse de leur caractéristiques par rapport aux référentiels applicables, et mise en évidence des écarts.
4. Proposition de solutions techniques en vue de la correction des écarts relevés.
5. Estimation financière des solutions techniques proposées.

Ce diagnostic est basé sur une visite du site ; lors de cette visite, notre analyse est limitée à un examen visuel des éléments concernés, sans essais, calcul, mesure, analyse particulière, sondage destructif ou radiographie.

L'objectif de ce rapport est de fournir les grandes lignes du schéma directeur pour l'amélioration de l'accessibilité

L'estimation financière des solutions techniques réalisée à la demande du client correspond à un simple estimatif des coûts découlant des propositions formulées. Cette estimation ne s'apparente ni à un chiffrage, ni à un devis d'entreprise – seuls documents en mesure de déterminer le chiffrage précis des travaux découlant de ces solutions techniques.

Les montants estimés sont hors taxes et hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

6.2. Référentiel

Ce diagnostic a été réalisé par référence aux textes suivants :

Code la construction et de l'habitation - Partie réglementaire

Articles R 111-19-7 à R 111-19-10 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public existantes ;

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

7. Annexe : Tableau récapitulatif des fiches constats

Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (Voir ci-après)
- « éléments observés» : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant le bâtiment ou l'établissement.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts par rapport à l'accessibilité.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.
- Critères définis en lien avec le client (lorsqu'ils sont prévus dans le contrat)
- L'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue dans le contrat) (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).
- une proposition de variante (le cas échéant).

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
	2	Cheminements extérieurs										
FC n° 1		Repérage des cheminements et des éléments structurants extérieurs				Signalétique du site insuffisante. Absence de panneaux indiquant l'entrée des PMR Place Notre Dame	Installation de panneaux d'orientation générale à l'entrée du site	Période X	Signalétique	U	3	6 000
FC n° 2		Largeur				Largeur du cheminement adapté aux UFR insuffisante (largeur	Elargissement d'un cheminement existant pour atteindre 1,20 m de large	Période X	Demande de dérogation			

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
						mesurée 89 cm)						
FC n° 3		Largeur				Largeur du cheminement adapté aux UFR insuffisante (largeur mesurée 105 cm)	Elargissement d'un cheminement existant pour atteindre 1,20 m de large	Période X	Demande de dérogation			
FC n° 4		Pentes				Accès au futur ascenseur : marche de 12 cm	Création d'une rampe d'accès de pente inférieure à 10 % de 1,20 m de large	Période X	Accessibilité extérieure	ml	2	1 400
	2	Accès à l'établissement ou l'installation										
FC n° 5		Contrôle d'accès et de sortie				Pour l'accès futur arrière (fermé en temps normal, compris futur ascenseur) : besoin d'une restriction d'accès	Pose d'un visiophone avec indications visuelles et sonores de l'émission et de la réception de l'appel	Période X	Accès aux prestations	U	1	3 000
	3	Accueil										

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 6		Equipements				Absence de boucle magnétique à l'accueil	Mise à disposition d'une boucle magnétique conforme à la norme NF EN 60118-4:2007	Période X	Accès aux équipements	U	1	500
	1	Circulations intérieures horizontales										
FC n° 7		Caractéristiques générales				Nombreuses marches au rez de chaussée	Réalisation d'un platelage en bois dans le hall et deux couloirs du rez de chaussée afin de surélever ceux-ci de 19 cm. Attention : interstices inférieurs à 20 mm	Période X	Circulations horizontales	m²	25	3 800
FC n° 8		Caractéristiques générales				La largeur des circulations est insuffisante (largeur mesurée : 102 cm)	Elargissement d'une circulation en déplaçant le cloisonnement (cloison non porteuse)	Période X	Circulations horizontales	ml	3	6 300
FC n° 9		Pentes				Marche de 14 cm pour accès à ce bureau du rez de chaussée	Création d'une rampe d'accès de pente inférieure à 10% de 1,20 m de large	Période X	Circulations horizontales	ml	2	1 400
FC n° 10		Caractéristiques générales				Deux marches de 12 cm	Réalisation d'un platelage en bois afin de surélever cette zone de 106 x 140 cm de 12 cm. Attention :	Période X	Circulations horizontales	m²	2	300

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
							interstices inférieurs à 20 mm					
FC n° 11		Cheminement libre de tout obstacle				Présence de poutres et/ou linteaux situés en travers du cheminement	Protection par mousse et signalisation par contraste visuel d'obstacles en partie haute en travers des cheminements	Période X	Circulations horizontales	ml	5	300
	2	Escaliers										
FC n° 12		Nez de marches				Absence de contraste des nez de marche	Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée (largeur 3 cm mini)	Période X	Circulations verticales	ml	5	400
FC n° 13		Contremarches des 1ères et dernières marches				Absence de contraste des premières et dernières contremarches des volées d'escalier	Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches des volées d'escalier	Période X	Circulations verticales	ml	3	300
FC n° 14		Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute				Absence d'appel de vigilance en partie haute des escaliers	Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure.	Période X	Circulations verticales	ml	2	300

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 15		Mains courantes				Absence de main courante de chaque côté de l'escalier	Mise en œuvre de mains courantes préhensibles	Période X	Circulations verticales	ml	2	600
FC n° 16		Mains courantes				Absence de main courante sur un côté de l'escalier	Mise en œuvre d'une main courante complémentaire.	Période X	Circulations verticales	ml	11	3 300
FC n° 17		Nez de marches				Absence de contraste des nez de marche	Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée (largeur 3 cm mini)	Période X	Circulations verticales	ml	48	3 900
FC n° 18		Contremarches des 1ères et dernières marches				Absence de contraste des premières et dernières contremarches des volées d'escalier	Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches des volées d'escalier	Période X	Circulations verticales	ml	7	700
FC n° 19		Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute				Absence d'appel de vigilance en partie haute des escaliers	Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure.	Période X	Circulations verticales	ml	2	300
FC n° 20		Mains courantes				Une portion de main courante manquante	Mise en œuvre d'une main courante complémentaire.	Période X	Circulations verticales	ml	1	300

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 21		Mains courantes				Les mains courantes ne dépassent pas d'une longueur d'un giron la première et/ou dernière marche des volées d'escalier	Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	Période X	Circulations verticales	U	2	400
	1	Ascenseurs, transports mécaniques										
FC n° 22		Ascenseurs accessibles				Absence d'ascenseur accessible aux PMR permettant de desservir le bâtiment et permettant son accès par les personnes en fauteuil roulant	Création d'un ascenseur R+2 (3 niveaux desservis), conforme à la norme EN 81-70.	Période X	Transports mécaniques	ENS	1	80 000
	1	Portes, portiques et sas										
FC n° 23		Caractéristiques des portes				La porte d'entrée doit être raccourcie de 19 cm après réalisation du platelage	Reprise de la porte d'entrée	Période X	Aménagements	U	1	1 600

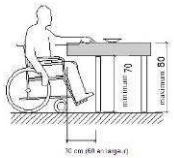
©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 24		Largeur des portes				Porte salle d'audition : le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant (passage libre de 61 cm)	Après réalisation du platelage : remplacement de blocs–portes vitrés 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)	Période X	Circulations horizontales	U	1	3 500
FC n° 25		Largeur des portes				Porte Antenne de justice : le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant (passage libre de 62 cm)	Remplacement de blocs–portes vitrés 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)	Période X	Circulations horizontales	U	1	3 500
FC n° 26		Largeur des portes				Porte : bureau au rez de chaussée. Largeur de passage libre (largeur mesurée : 70 cm) insuffisante pour permettre le passage d'une PMR	Remplacement d'une porte dans mur porteur par une autre de 0,90 m autorisant un passage libre de 0,83 m	Période X	Circulations horizontales	U	1	3 000

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 27		Largeur des portes				Portes à 2 vantaux de la salle Marianne. Le vantail de service ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant (passage libre de 66 / 68 cm)	Remplacement de blocs–portes en bois 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)	Période X	Circulations horizontales	U	3	9 000
FC n° 28		Largeur des portes				Porte : R+1. Largeur de passage libre (largeur mesurée : 68 cm) insuffisante pour permettre le passage d'une PMR	Remplacement d'une porte dans mur porteur par une autre de 0,90 m autorisant un passage libre de 0,83 m	Période X	Circulations horizontales	U	1	3 000
FC n° 29		Largeur des portes				Porte : R+1. Largeur de passage libre (largeur mesurée : 65 cm) insuffisante pour permettre le passage d'une PMR	Remplacement d'une porte dans mur porteur par une autre de 0,90 m autorisant un passage libre de 0,83 m	Période X	Circulations horizontales	U	1	3 000
	3	Equipements et dispositifs de commande										

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 30		Equipements divers accessibles				Mobilier non adapté pour les personnes en fauteuil roulant (hauteur 67 cm)	A rehausser de 3 cm	Période X	Accès aux équipements	U	1	100
	1	Sanitaires										
FC n° 31		Présence de sanitaires adaptés				Absence de sanitaires adaptés pour les PMR au R+1	Aménagement d'un cabinet accessible dans le volume de sanitaires existants compris déplacement de cloisons légères ou préfabriquées, revêtements, appareils sanitaires adaptés (cuvette, lave-main), équipements.	Période X	Accès aux équipements	U	1	6 000
	2	Eclairage										
FC n° 32		Valeurs d'éclairement				Eclairement extérieur insuffisant (le long du cheminement PMR)	Mise en œuvre de points lumineux complémentaires repris sur les points existants.	Période X	Aménagements	U	6	3 000

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 33		Valeurs d'éclairement				Eclairement dans la circulation insuffisant (< 100 lux au sol)	Mise en œuvre de points lumineux complémentaires repris sur les points existants.	Période X	Aménagements	U	3	1 500
FC n° 34		Valeurs d'éclairement				Eclairement dans l'escalier insuffisant (< 150 lux au sol)	Mise en œuvre de points lumineux complémentaires repris sur les points existants. A mettre sur les parois plutôt qu'au plafond	Période X	Aménagements	U	3	1 500
		Evacuation des travailleurs en cas d'incendie pour les bâtiments > 8 m										
FC n° 35		Divers				Remarque hors mission : la mise en place d'un ascenseur en lieu et place de la seconde cage d'escalier du bâtiment amène une restriction des effectifs en étage à 19 personnes	Création d'un escalier de 1 UP extérieur	Période X	Circulations verticales	U	1	30 000
		Evacuation des PMR en étages										

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Photo 3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHEANCE	Actions de mise en accessibilité	Unité	Qté	Prix Total arrondi
FC n° 36		Locaux utilisables comme espaces d'attente sécurisés				Absence d'EAS	Mise en œuvre de deux espaces d'attente sécurisés par étage. Conformes aux articles CO57 à CO59 de l'arrêté du 25 juin 1980. Pour le rez de chaussée : procédure interne à mettre en place pour l'évacuation des PMR par la rampe	Période X	Aménagements	U	2	5 000

©Copyright Bureau Veritas Solutions - 06/2019 - Confidentiel - Toute reproduction interdite